Plan d’action annuel 2023-2024

**Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain**

**Mission** : Contribuer à bâtir une société universellement accessible et inclusive où les personnes ayant une limitation visuelle pourront s’accomplir et s’engager activement.

**Vision** : Être le pôle d’influence en accessibilité universelle pour les personnes aveugles et malvoyantes du Montréal métropolitain.

# Mise en contexte

Le RAAMM entre dans la 3e année de sa planification stratégique 2021-2025. Ce nouveau plan d’action a été conçu dans la continuité du précédent en se collant à 3 axes de la planification stratégique : rayonnement, intervention et engagement des membres. Plusieurs mesures issues de la planification stratégique y figurent, tout comme d’autres actions complémentaires. Chaque action est dotée d’un ou de plusieurs indicateurs de réussite permettant de mesurer le résultat et la performance de l’action.

Il est à noter que le plan d’action ne mentionne pas les opérations régulières, puisqu’il se veut un plan de développement et non de maintenance. Nos services aux membres, notre implication dans différentes instances et nos publications se poursuivent.

# Actions prévues

## Axe 1 Rayonnement du RAAMM

Durant l’année qui vient de se terminer, les infolettres et le site Web du RAAMM ont été complètement revus pour mieux répondre à nos publics cibles. À partir de maintenant, le RAAMM pourra peaufiner sa stratégie de communication et élaborer davantage de campagnes thématiques.

### Consolider l’image du RAAMM

1. Mise en œuvre des actions de la 1ère année de la stratégie de communication.

### Sensibiliser différents publics cibles sur des thématiques spécifiques

1. Élaboration d’une campagne de communication à propos de notre position sur l’écriture inclusive.

## Axe 2 Intervention du RAAMM

Suite à l’instauration réussie d’une nouvelle forme de collaboration avec les membres, les comités de défense collective des droits se concentrent maintenant sur quelques priorités annuelles. Elles seront intégrées dans ce plan.

En parallèle, dans le but de continuer à se positionner comme leader, le RAAMM misera sur le développement de son offre de services et d’outils pratiques pour mieux répondre aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle. Il se penchera aussi fortement sur sa relation avec les organismes du milieu.

**Développer des stratégies de concertation et de partenariat innovantes**

1. Instauration de principes d’intervention en défense collective des droits.

### Agir concrètement sur l’accessibilité de l’information

1. Rencontre et suivi auprès des 3 grandes municipalités de notre territoire pour que leurs sites Internet respectent les standards d’accessibilité du Web.
2. Intervention auprès de trois grandes chaînes d’épicerie pour veiller à une meilleure accessibilité de leurs outils électroniques.

Réalisation d’une campagne de sensibilisation sur les terminaux de paiement accessibles et les alternatives s’ils ne sont pas disponibles.

### Agir concrètement sur la qualité des déplacements

1. Revendication pour de meilleures pratiques de déneigement à Laval afin de faciliter les déplacements à pied et en transport collectif.
2. Utilisation des rapports des visites terrain de mars 2023 à Montréal et à Longueuil pour interpeler les interlocuteurs pertinents afin d’améliorer les pratiques d’aménagements urbains.
3. Revendication auprès des grandes municipalités pour l’adoption d’une réglementation qui favorise une cohabitation harmonieuse entre les différents usagers de la voie publique.
4. Revendication pour l’amélioration de la planification et l’entretien des feux sonores à Montréal, à Longueuil et à Laval.
5. Mise en œuvre d’un projet pilote de « Sentinelles des feux sonores » afin d’accompagner nos membres lors de signalements de dysfonctionnements auprès de la Ville de Montréal.

### Agir concrètement sur l’inclusion en culture

1. Réalisation de deux projets en collaboration avec des musées montréalais, en fournissant rétroaction et expertise-conseil.
2. Développement d’un calendrier d’événements culturels accessibles, afin de promouvoir l’offre auprès de nos membres et de l’ensemble des personnes aveugles et malvoyantes.
3. Développement d’un outil illustrant comment décrire des œuvres et du contenu culturel aux personnes aveugles ou malvoyantes.

### Répondre aux demandes grandissantes d’accompagnement et de formation en lien avec la déficience visuelle

1. Structuration et diffusion d’une offre de services et de formation claire.
2. Développement d’une formation substantielle de 45 heures en accessibilité du Web.
3. Rédaction d’un court guide pratique pour gestionnaires afin de faciliter leur choix de prestataires de services en accessibilité.
4. Développement d’une courte formation sur l'amélioration de l’accessibilité des infolettres.

## Axe 3 Engagement des membres

L’année dernière, un audit nous a permis de réaliser une stratégie pour le membrariat afin d’améliorer le recrutement, la fidélisation et l’engagement des membres. Certaines mesures ont déjà été réalisées, alors que d’autres se poursuivront cette année.

### S’assurer que l’organisme réponde adéquatement aux besoins des membres

1. Création de fiches-conseils à destination des membres sur des manières de faire respecter ses droits.

### Faire connaitre le RAAMM et ses services pour les personnes aveugles et malvoyantes à de nouveaux publics

1. Instauration d’échanges de visibilité avec des organisations en déficience visuelle.
2. Réalisation d’une campagne de visibilité auprès des CLSC, des CIUSSS et des centres de réadaptation de Laval et de la Montérégie.

# Conclusion

Fort de son expérience de la dernière année, le RAAMM est conscient de l’ampleur de la tâche que représente l’application concrète des mesures proposées dans le présent document.

La mise en œuvre d’autres éléments du plan stratégique, tels la création d’un porte-folio de projets, la recherche de financement pour des projets et l’élaboration des tableaux de bord, se fera au cours des prochaines années.

Entre-temps, l’année 2023-2024 confirmera que non seulement le RAAMM maintient le cap prévu dans sa planification stratégique, mais qu’il accélère le mouvement !